



Angers, le 27 décembre 2016

Réf. :

Monsieur le Président,

DANIEL RAOUL

SENATEUR
DE MAINE ET LOIRE

Suite à votre courrier électronique du 21 octobre 2016 m'alertant sur la question des *Services Publics d'Assainissement non collectifs*, veuillez trouver ci-joint, pour information, la copie d'une lettre que je viens de recevoir de la part de Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, à ce sujet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Daniel RAOUL

Monsieur Jack MARTIN
Président d'APAE Loire Layon

guibrette@orange.fr



*La ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat*

Ségolène Royal

Paris, le 20 décembre 2016

Référence : CP/A16024715-D16023722
Vos réf. : v/ courrier du 2 novembre 2016

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu m'interpeller sur la mission de contrôle exercée par les services publics d'assainissement non collectif (SPANC) en transmettant un manifeste rédigé par la confédération indépendante pour un assainissement non collectif équitable (Confi-ANC-e).

Après lecture des revendications du manifeste précité, je souhaite vous informer des actions menées par mon ministère en lien avec les trois exigences de cette confédération :

- Dans le cadre du plan d'actions national sur l'assainissement non collectif (PANANC), le ministère anime, avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), un groupe de travail « Accompagnement et formation des SPANC ». Ce groupe de travail a d'ores et déjà publié un « Guide d'accompagnement des SPANC », des « Fiches outils d'aide au contrôle » et des questions-réponses, disponibles sur le portail de l'assainissement non collectif à l'adresse suivante : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr. Ce groupe de travail va maintenant se concentrer sur la formation des SPANC en rédigeant des référentiels nationaux de compétence et de formation et en menant une réflexion sur la reconnaissance de la compétence des agents.



Monsieur Daniel RAOUL
Sénateur de Maine-et-Loire
15 rue Voltaire
BP 55116
49051 ANGERS CEDEX 02

Hôtel de Roquelaure - 246, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris

- Dans le cadre du PANANC, le ministère a également demandé à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) de mettre en place un observatoire de l'assainissement non collectif. Celui-ci devra récolter des informations sur les SPANC et sur le parc d'installations, ce qui permettra notamment d'évaluer en toute transparence les tarifs et la qualité des services correspondants, à taille de collectivités et situations semblables.

- Enfin, la FNCCR a rédigé un modèle de règlement de service qu'elle doit actualiser en 2016 et qui est également disponible sur le portail de l'assainissement non collectif à l'adresse précitée.

Parallèlement, le ministère a connaissance des difficultés rencontrées par les collectivités dans l'organisation et le financement des services publics d'assainissement non collectif et d'une acceptation difficile des contrôles des installations de la part des usagers. Ce sujet fait l'objet de discussions au sein du comité consultatif sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement, sous-groupe du Comité national de l'eau. Un diagnostic de la situation et des propositions d'amélioration doivent être proposés en 2017 au Comité national de l'eau.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes salutations les meilleures.



Ségolène ROYAL